

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF1639

présenté par

M. Herbillon, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères, Mme Lakrafi,
Mme Yadan, Mme Coggia, M. Anglade, M. Caure et Mme Genetet

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 66, insérer l'article suivant:

Mission « Action extérieure de l'État »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--